YANNICK NINSIER

36

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 16 –Colombie
Intervention de la Belgique
Date : 23 avril 2013

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation de Colombie, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'Examen périodique universel.

Mon pays félicite le Gouvernement colombien pour la ratification de la Convention international pour la protection de toutes les personnes contre les **disparitions forcées**. La Belgique regrette néanmoins que le Gouvernement colombien ne reconnaisse pas la compétence du Comité des disparitions forcées à prendre en compte les requêtes individuelles des victimes.

Q1: Mon pays souhaiterait savoir si les autorités colombiennes envisagent de reconnaitre la compétence du Comité contre les disparitions forcés à recevoir et à examiner les requêtes provenant tant des victimes que celles des Etats ayant ratifié la Convention.

Notre délégation tient également à exprimer sa préoccupation quant à la **lutte contre l'impunité**. Celle-ci constitue un défi majeur dans le cadre du renforcement du système judiciaire entamé ces dernières années en Colombie. Dès lors, mon pays recommande de :

R1: Garantir que les autorités judiciaires effectuent des enquêtes complètes et impartiales à l'égard des violences commises contre les **défenseurs des droits de l'homme**.

Dans un contexte éventuel de démobilisation massive des FARC, mon pays s'inquiète du sort des **enfants soldats**. Ma délégation souhaiterait formuler une recommandation à ce sujet.

R2: La Belgique recommande que le Gouvernement colombien révise et renforce les mécanismes de réinsertion sociale et de réparation pour les enfants soldats démobilisés, dans le cadre de la Loi des Victimes.

La Belgique constate que des progrès appréciables ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre la **violence à l'égard des femmes**. Toutefois, mon pays reste préoccupé par la violence sexuelle, qui est malheureusement courante au sein de la société colombienne.

R3: Ma délégation recommande au Gouvernement colombien de développer et de mettre en vigueur un plan d'action global et interdisciplinaire, ayant pour objectif de combattre la violence à l'encontre des femmes, en concertation avec les victimes et les organisations féminines, et basé sur les recommandations faites par les Nations Unies et le système de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.